

REGLEMENT DU « GRAND PRIX LITTERAIRE DES LECTRICES DE ELLE »

Article 1

La société CMI Publishing (ci-après la « Société Organisatrice »), éditrice du magazine ELLE, société en nom collectif au capital social de 78 300 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 324 286 319, dont le siège est situé 3-9 avenue André Malraux, 92300 LEVALLOIS-PERRET, organise du 30 avril 2021 au 29 avril 2022 la cinquante-troisième édition du « Grand Prix Littéraire des lectrices de ELLE » (ci-après la « Manifestation »), auquel pourront être associées les lectrices du magazine ELLE qui souhaitent faire partie du jury chargé de désigner les 3 lauréats de la Manifestation.

Article 2

La participation au jury du Grand Prix Littéraire des Lectrices de ELLE est soumise aux conditions suivantes :

- être de sexe féminin
- être âgée de 18 ans révolus au 30 avril 2021
- Compte-tenu des impératifs d'acheminement postal, seules sont autorisées à participer les lectrices originaires de France Métropolitaine, Suisse, Belgique et Luxembourg.
(ci-après les « Participantes »)

Pour participer, les candidates doivent remplir l'un des formulaires d'inscription selon les modalités suivantes, et ce avant le 28 mai 2021 :

- a) le formulaire d'inscription se trouvant dans le numéro 3932 (daté du 30 avril 2021) du ELLE, doit être dûment complété et adressé, sous enveloppe affranchie, dans les délais ci-dessus, par courrier simple à :
Grand Prix Littéraire des lectrices de ELLE – Bureau S651,
3-9, avenue André Malraux 92300 Levallois-Perret Cedex
- b) Le formulaire d'inscription se trouvant à l'adresse suivante :
<https://www.elle.fr/Loisirs/Livres/News/Devenez-l-une-des-jurees-du-Grand-Prix-des-Lectrices-2020-3788275>
 - La participante peut imprimer ce formulaire et le retourner par courrier à l'adresse :
Grand Prix Littéraire des lectrices de ELLE – Bureau S651, 3-9 avenue André Malraux
92300 Levallois Perret.
 - Ou par mail à l'adresse : elleprixlitt@cmimedia.fr

La Participante devra compléter et valider ce formulaire de participation, dans lequel elle indique [son nom, son prénom, son adresse, sa ville, son code postal et son adresse e-mail].

La participante devra également joindre à ce formulaire la critique de deux livres, un paru depuis septembre 2020, et un autre paru antérieurement, sur deux feuilles séparées.

Une participation par personne est autorisée, une adresse e-mail correspondant à une participation. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier, par tous moyens mis à sa disposition, que le Participant n'a pas validé plusieurs inscriptions pour son compte.

Les inscriptions se dérouleront du 30/04/2021 au 28/05/2021 à 00h00 (date et heure françaises de connexion faisant foi). Toute participation enregistrée par la Société Organisatrice après cet instant ne sera pas prise en compte.

Les inscriptions sont accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à l'adresse : <https://www.elle.fr/Loisirs/Livres/News/Devenez-l-une-des-jurees-du-Grand-Prix-des-Lectrices-2020-3788275>

Seront exclues de la participation à cette opération les candidates qui ne remplissent pas toutes les conditions ci-dessus, qui n'auront pas respecté les délais prévus, ou dont le formulaire d'inscription sera incomplet.

Article 3

Parmi l'ensemble des formulaires d'inscription adressés dans les conditions visées à l'article 2 ci-dessus, il sera procédé à une sélection de 120 candidates par la rédaction du magazine ELLE et du site www.elle.fr, dont les décisions seront souveraines et sans appel.

Les Participantes seront choisies en fonction de leurs motivations et de leur culture littéraire. Celles qui auront été retenues seront averties au plus tard le 30 juin 2021 par courriel.

Les Participantes ayant déjà fait partie du jury devront attendre 3 ans pour poser à nouveau leur candidature.

Article 4

Une fois que les 120 participantes seront sélectionnées, elles seront divisées en 8 jurys de 15 lectrices chacun (un jury par mois, de septembre à avril).

Etape 1 : De septembre à avril, et tour à tour, un jury de 15 lectrices sera chargé d'élire parmi les 7 livres proposés ce mois-ci par la rédaction de ELLE, un roman, un document et un policier (la sélection initiale étant composée de 3 romans, 2 documents, 2 policiers).

Etape 2 : Quand les 15 jurées ont rendu leurs notes et critiques, le roman, le document et le policier qui auront obtenu la meilleure note seront déclarés « livres du mois », et donc envoyés par la suite aux 105 autres jurées, tous mois confondus (selon les dates prévues par le calendrier prévisionnel).

Pendant ce temps, le jury suivant deviendra jury du mois, et recevra à son tour 7 livres, etc.

En fin de compte : Les 120 lectrices du Grand Jury participent donc successivement à cette sélection mensuelle et, au fur et à mesure, lisent les 8 romans, les 8 documents et les 8 policiers nommés "livres du mois".

La finale : Toutes les notes sont additionnées et déterminent parmi les 24 livres finalistes, les 3 vainqueurs du Grand Prix des Lectrices de ELLE, dans chaque catégorie : roman, document et policier.

Durant l'année, les jurées auront donc chacune à lire 28 titres : 3 chaque mois et 7 lorsqu'elles noteront à leur tour les « livres du mois ».

A ce titre, les Participantes à cette opération s'engagent par avance à lire, noter et commenter dans les délais prescrits les livres qui leur seront adressés gratuitement par le journal ELLE. Les critiques comporteront minimum 1 000 signes et devront être envoyées par mail à elleprixlitt@cmimedia.fr. Les participantes s'engagent également à respecter la confidentialité des noms des lauréats jusqu'à la remise des Prix.

Le « Grand Prix des Lectrices de ELLE » sera remis au cours d'une soirée organisée courant mai/juin 2022.

Article 5

Les participantes sont informées que :

- Tous leurs commentaires pourront faire l'objet d'une publication sur le site elle.fr ou dans le journal ELLE

- Le jour de la remise des Prix pourra être filmé et donner lieu à la réalisation d'un ou de plusieurs vidéogrammes, ainsi qu'à des photographies par des professionnels choisis par la Société Organisatrice
- La Société Organisatrice éditrice du site www.elle.fr (Le Site) pourront être amenés à utiliser tout ou partie des images des Participantes sélectionnées qui auront été prises dans ce cadre, ainsi que leur nom et/ou leur voix, en vue de leur reproduction, représentation et/ou diffusion à des fins illustratives de la Manifestation, dans le magazine ELLE et/ou sur le Site, ce qu'elles déclarent accepter par avance sans restriction ni réserve, ainsi que pour toute activité promotionnelle organisée par la Société Organisatrice du « Grand Prix Littéraire des Lectrices de ELLE », quel qu'en soit le support (presse, affiches, messages radios...).

A ce titre, les Participantes autorisent par avance et sans réserve la Société Organisatrice à faire figurer leur nom, prénom, commentaires et/ou image et/ou voix dans le ELLE et/ou sur le Site, ainsi que sur tout autre support destiné à faire la promotion de la Manifestation, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit. Cette autorisation vaut sans limitation de durée et dans le monde entier compte-tenu du caractère transfrontalier du réseau Internet.

Article 6

La Société Organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger, d'écourter, de suspendre ou d'annuler cette manifestation sans préavis, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable des retards et (ou) des pertes du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle ou pour tout autre cas fortuit.

Article 7

Le simple fait de participer à l'opération organisée autour de la Manifestation telle que décrite aux présentes entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celle-ci, sera tranchée en dernier ressort par la Société Organisatrice.

Article 8

Il est rappelé que pour participer à l'opération organisée autour de la Manifestation telle que décrite aux présentes, les Participantes doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse postale et/ou mail...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants ainsi qu'à l'attribution et à l'acheminement des échanges relatifs à la Manifestation. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques. En participant, la Participante pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la Société Organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Participantes disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les Participantes devront envoyer un courrier à l'adresse de la Société Organisatrice, en indiquant ses nom, prénom, adresse e-mail, à :

Grand Prix Littéraire des lectrices de ELLE –

Bureau S651, 3-9 avenue André Malraux

92300 Levallois-Perret

Article 9

Le règlement complet est déposé auprès de la SCP VENEZIA & Associés (Huissiers de Justice Associés), 130 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine.

Il est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la Société Organisatrice à l'adresse :

Grand Prix Littéraire des lectrices de ELLE – Bureau S651,

3-9 Avenue André Malraux, 92300 Levallois Perret.

Le règlement pourra être téléchargé sous format PDF à partir du Site dans la rubrique « Culture ».

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un ou de plusieurs avenant(s) par la Société Organisatrice, publié par annonce en ligne sur le Site et déposé(s) auprès de la SCP VENEZIA & Associés (Huissiers de Justice Associés).

Article 10 :

Le présent règlement est soumis au droit français pour tout ce qui concerne son application, son interprétation et son exécution.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.